

## Avis du Conseil consultatif Genre et Développement en faveur d'une meilleure intégration du genre dans l'approche du triple nexus

### 1. Résumé exécutif

Cet avis du CCGD vise à **renforcer les efforts consentis par la Belgique dans la politique internationale en matière d'approche du triple nexus** (aide humanitaire, coopération au développement et paix). **Tout en accordant une attention particulière aux défis et opportunités permettant de favoriser l'égalité des genres.**

Les recommandations du CCGD visent principalement à favoriser une approche du triple nexus qui place l'égalité des genres au centre de ses préoccupations. Dans ce contexte, nous soulignons l'importance d'une approche inclusive dans la mise en place de la politique et la garantie de cohérence en fonction du développement et de l'égalité des genres. Il est également recommandé d'impliquer activement les femmes et les filles dans toute leur diversité dans le processus décisionnel en matière de paix et de sécurité. Nous plaidons pour que des moyens suffisants et une attention à la flexibilité soient prévus dans les programmes afin de pouvoir réagir efficacement aux situations de crise. Enfin, nous soulignons l'importance d'apporter des adaptations structurelles pour lutter contre les inégalités et la violence liées au genre.

### 2. Contexte

1. **La Belgique fait le choix de s'impliquer dans des contextes fragiles et des pays les moins avancés**, ce pour quoi elle bénéficie de la reconnaissance de l'OCDE-DAC.<sup>1</sup> En 2013, notre pays a élaboré une note stratégique visant à clarifier l'approche fragilité. Cette note reconnaît que **la prise en compte de la dimension de genre est inhérente à l'approche fragilité**, car cette dimension est importante pour l'efficacité et la durabilité des actions.<sup>2</sup> La Belgique s'engage en outre à mettre en œuvre la **résolution 1325** du Conseil de sécurité des Nations-Unies.<sup>3</sup>
2. 2023 est l'année qui a enregistré le **plus grand nombre de conflits armés actifs** au niveau des États.<sup>4</sup> Nous avons fait face, pour la première fois, à des situations de crise humanitaire dans pratiquement toutes les régions du monde : le Moyen-Orient, l'Éthiopie, le Yémen, le Sahel, la République démocratique du Congo, la Syrie et l'Ukraine. Qu'ils soient générés par l'instabilité politique, des situations de conflit, des catastrophes naturelles ou le changement climatique, les besoins humanitaires sont particulièrement importants. Nous assistons en outre de plus en plus souvent à une escalade de l'extrême pauvreté, de l'instabilité, des conflits,

<sup>1</sup> OECD-CAD, *mid-term review of Belgium* (2024) [https://one.oecd.org/document/DCD/DAC/AR\(2024\)3/3/en/pdf](https://one.oecd.org/document/DCD/DAC/AR(2024)3/3/en/pdf)

<sup>2</sup> (2013) [note strategique situations de fragilite.pdf](#)

<sup>3</sup> À laquelle la Belgique a donné exécution au moyen de plusieurs plans d'actions nationaux, cf. : [https://igvm-iefh.belgium.be/fr/publications/quatrieme\\_plan\\_daction\\_national\\_femmes\\_paix\\_securite\\_2022\\_2026](https://igvm-iefh.belgium.be/fr/publications/quatrieme_plan_daction_national_femmes_paix_securite_2022_2026).

<sup>4</sup> [UCDP - Uppsala Conflict Data Program \(uu.se\)](#)

de la violence et de formes profondément ancrées d'inégalités. Les **personnes les plus vulnérables en sont les principales victimes, en premier plan dans toute leur diversité et autres personnes marginalisées, notamment les LGBTQI+**. Une personne sur 22 dans le monde a besoin d'aide humanitaire, soit pas moins de 362 millions de personnes, un record. Plus de 110 millions de personnes sont contraintes de quitter leur maison et plus de 260 millions de personnes sont de ce fait confrontées à une insécurité alimentaire sévère, dont une partie risque la famine.<sup>5</sup>

3. Malheureusement, les **budgets ne suivent pas la même tendance**. Selon l'OCDE-CAD, l'aide au développement officielle totale aux contextes fragiles a diminué de 10 % au cours des deux dernières années.<sup>6</sup> Le budget de la Belgique est également en baisse. En 2021, 36,7 % de l'APD belge a été orientée vers des états en situation fragile, soit un léger recul depuis le début de la législature (38,7 % en 2019, 36,8 % en 2020).<sup>7</sup> Sur les moyens qui ont été affectés aux États fragiles, 23 % sont consacrés à l'aide humanitaire (moins qu'en 2020), 7,9 % à la paix (moins qu'en 2020) et 1 % seulement à la prévention des conflits (autant qu'en 2020). Les montants consentis à la prévention des conflits par un pays qui cible les situations fragiles devraient être beaucoup plus élevés, tant en ce qui concerne la Coopération au développement que les Affaires étrangères. Ainsi, en 2022, nous assistons également à une **réduction considérable du financement de la prévention des conflits par les Affaires étrangères**,<sup>8</sup> de 8 millions d'euros à seulement 3 millions d'euros. Les chiffres de cette législature sont amplement inférieurs à ceux des années 2010 (26 millions d'euros), 2011 (29 millions d'euros) ou 2012 (22 millions d'euros). La prévention est pourtant un élément déterminant de toute lutte contre l'instabilité et de l'approche du « triple nexus ». De plus, la prévention est trois à quatre fois moins onéreuse que la reconstruction.<sup>9</sup>
4. **L'aide humanitaire aux contextes fragiles est la plus durement touchée, partout dans le monde. Les moyens consacrés à la paix** et aux contextes fragiles les plus complexes diminuent également. Nous constatons la même tendance en matière de **financement climatique** : plus l'État est fragile, moins il reçoit de moyens.<sup>10</sup>
5. Dans ce contexte alarmant, au cours des dernières années, les débats consacrés à la coopération internationale sont de plus en plus dominés par **l'approche du « triple nexus », entre aide humanitaire, développement et paix**. Bien que ce concept ne soit pas totalement nouveau, le mouvement s'est accéléré après la publication par l'OCDE-CAD, en février 2019<sup>11</sup>, d'une « recommandation » sur le triple nexus basée sur 11 principes visant à améliorer la coordination, la programmation et le financement. Tous les bailleurs de fonds (notamment la Belgique) sont en effet évalués sur la base de cet instrument. De plus, la « recommandation » plaide en faveur de l'intégration de l'égalité des genres, du changement climatique et d'autres considérations pertinentes dans l'approche du triple nexus (de sorte que cette approche ne se déroule pas en silos)<sup>12</sup>.

<sup>5</sup> UN information Service Vienna, <https://unis.unvienna.org/unis/en/topics/related/2023/humanitarian-need.html#:~:text=One%20in%2022%20people%20around,some%20at%20risk%20of%20famine.>

<sup>6</sup> OCDE CAD Réseau international sur les conflits et la fragilité (INCAF) (2024) [https://one.oecd.org/document/DCD/DAC/INCAF\(2024\)1/en/pdf#:~:text=DAC%20countries'%20ODA%20to%20fragile,of%20DAC%20country%20allocable%20ODA.](https://one.oecd.org/document/DCD/DAC/INCAF(2024)1/en/pdf#:~:text=DAC%20countries'%20ODA%20to%20fragile,of%20DAC%20country%20allocable%20ODA.)

<sup>7</sup> Rapport 2023 du CNCD-11.11.11 sur la Coopération belge au développement [RAPPORT APD 2023\\_96+4PAGES Mise en page 1 \(cncd.be\)](#)

<sup>8</sup> Le financement est géré par le ministère des Affaires étrangères, pas par la DGD.

<sup>9</sup> Rapport 2023 du CNCD-11.11.11 sur la Coopération belge au développement [RAPPORT APD 2023\\_96+4PAGES Mise en page 1 \(cncd.be\)](#)

<sup>10</sup> OCDE CAD Réseau international sur les conflits et la fragilité (INCAF) (2023) [https://one.oecd.org/document/DCD/DAC/INCAF\(2023\)2/en/pdf](https://one.oecd.org/document/DCD/DAC/INCAF(2023)2/en/pdf)

<sup>11</sup> OCDE, DAC Recommandation sur l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix, OECD/LEGAL/5019, <https://legalinstruments.oecd.org/public/doc/643/643.fr.pdf>

<sup>12</sup> « The HDP nexus should integrate gender equality, climate change and other relevant considerations. It should not become a new, siloed policy area » [The Humanitarian-Development-Peace Nexus Interim Progress Review | OECD.](#)] et voir document 11.11.11 ; [11paper-TripleNexus-juni-2021.pdf](#)

6. En dépit de ces engagements, les dernières évaluations internes et externes de la coopération belge au développement ont démontré qu'il existe **une fragmentation importante du financement, dans les équipes à Bruxelles et dans les pays partenaires**.<sup>13</sup> Bien que les acteurs de la société civile exécutent des actions « triple nexus » au moyen de diverses lignes budgétaires, la transparence et l'harmonisation des cycles de financement constituent toujours des défis de taille. L'évaluation de la stratégie humanitaire belge de la direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire (DGD), réalisée en 2022, a mis en exergue la nécessité de mettre plus efficacement en pratique la théorie du « HDP Nexus » dans la coordination, la programmation et le financement de la coopération belge au développement. Des discussions sont en cours au sein de la DGD et d'Enabel concernant la mise en œuvre du triple nexus.
7. Depuis 1990, les données montrent qu'il est rare que des représentants de groupes de femmes signent des accords de paix. En 2022, seul un accord de paix sur 18 a été signé ou accompagné par un représentant d'un groupe ou d'une organisation de femmes. De plus, cette année, seuls 6 accords de paix sur 18 (33 pour cent) contiennent des dispositions relatives aux femmes, aux filles et au genre.<sup>14</sup> De plus, nous assistons à une **exclusion permanente des femmes et de filles ainsi que de la société civile dans le processus décisionnel international en matière de paix et de sécurité**. Le récent refus d'impliquer la société civile afghane, notamment les femmes défenseurs des droits des femmes, en qualité de participants significatifs dans la réunion convoquée à Doha par les Nations unies sur la situation en Afghanistan (ce qui est également déploré en interne par le [comité CEDAW](#)) en est un exemple frappant et inquiétant.<sup>15</sup> Nous constatons toutefois un focus international croissant sur le lien qui unit **sécurité climatique et consolidation de la paix**, avec une attention particulière à une construction de la paix sensible au genre.<sup>16</sup>
8. Les conflits et les situations de crise influencent **fortement les conditions de travail des femmes**. Une infrastructure, des habitations et des lieux de travail endommagés augmentent considérablement leur charge de travail. De plus, il n'est pas rare que les femmes doivent compenser la diminution des revenus du ménage et le recul des services sociaux, tout en prenant soin des orphelins, des personnes âgées et des personnes handicapées.<sup>17</sup> La recommandation de l'OIT sur « **l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience** » (R.205)<sup>18</sup> souligne l'importance de l'égalité des genres et l'inclusion d'une perspective d'égalité entre hommes et femmes dans toutes les activités relatives à la prévention et la réponse aux crises, en ce compris la reconstruction et l'emploi. Une politique qui prévient et sanctionne toutes les formes de **violence fondée sur le genre** en est un élément essentiel.<sup>19</sup> La violence sexuelle et liée au genre, plus particulièrement contre les femmes et les filles, est très répandue et aggravée dans chaque contexte humanitaire, y compris dans les conflits armés (et elle se poursuit souvent après le conflit).<sup>20</sup> L'accès **étendu à la santé et aux droits sexuels et reproductifs (SDSR) et la fourniture de services de SSR demeurent une condition** à la participation réelle des femmes et des filles à l'enseignement et à la vie sociale, économique et politique. L'accès aux SDSR se détériore dès le début d'un conflit.<sup>21</sup>
9. Trop souvent encore, le genre est considéré comme une moindre priorité dans les interventions des bailleurs de fonds en faveur de la paix et de la sécurité. L'égalité des genres et la résilience des femmes jouent pourtant

---

<sup>13</sup> OCDE (2020) [Examens de l'OCDE sur la coopération pour le développement : Belgique 2020](#) ; DGD - SES (2022) [L'Évaluation de la stratégie belge pour l'aide humanitaire](#)

<sup>14</sup> [Facts and figures: Women, peace, and security | UN Women – Headquarters](#)

<sup>15</sup> [Afghan women and girls must be included in upcoming Doha meeting: UN women's rights committee | OHCHR](#)

<sup>16</sup> Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix (2023). [Revue thématique Sécurité climatique et consolidation de la paix](#), p. 50.

<sup>17</sup> ILO, Employment and decent work in the Humanitarian-Development-Peace Nexus (2021) [wcms\\_141275.pdf \(ilo.org\)](#)

<sup>18</sup> [Recommandation R205 – Recommandation sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, 2017 \(N° 205\) \(ilo.org\)](#)

<sup>19</sup> cf. OIT C.190 et recommandation 206. [Violence et harcèlement dans le monde du travail](#) | Organisation internationale du Travail (ilo.org)

<sup>20</sup> [FACTSHEET-WPS-SRHR-factsheet\\_v4.pdf \(countdown2030europe.org\)](#)

<sup>21</sup> Idem

un rôle déterminant dans la promotion de solutions pacifiques aux conflits, la reconstruction après des conflits et la construction d'une paix durable.

10. Grâce à l'implication de chaque instant de la société civile et à la reconnaissance croissante par les acteurs nationaux et internationaux, la **perspective du genre est de plus en plus considérée comme essentielle pour les interventions dans des contextes instables**. Non seulement cela favorise l'égalité des genres et les droits des femmes, mais cela soutient également les objectifs de développement, de paix et de construction de l'État.<sup>22</sup> En tant que CCGD, nous émettons les recommandations ci-après afin de **renforcer les efforts de la Belgique dans la politique internationale en matière d'approche du triple nexus. Tout en accordant une attention particulière aux défis et aux opportunités permettant de favoriser l'égalité des genres**.

### **3. Recommandations**

En tant que CCGD, nous sommes convaincus du potentiel d'une politique étrangère féministe, fondée sur les principes d'une politique fondée sur des droits, la représentation et des moyens, une politique qui soit transformative du genre, cohérente dans son exécution et intersectionnelle pour lutter contre les formes multiples et croisées de discrimination et de répression. **Une approche du triple nexus devrait s'intégrer dans une telle politique étrangère**. La Belgique a une longueur d'avance en la matière, car elle a fait de l'obligation d'intégrer la dimension de genre dans l'ensemble de ses lignes politiques, mesures, préparations budgétaires ou actions (y compris donc pour la politique étrangère), une obligation légale.<sup>23</sup>

#### ***3.1. Recommandations pour renforcer l'approche du triple nexus***

1. **Garantir un processus de réflexion inclusif**. Vu que la DGD et Enabel réfléchissent à l'amélioration de l'approche du triple nexus, il faut que la clarification et le respect des mandats et priorités de chacun en fassent partie intégrante. Ainsi que la clarification et le renforcement des mécanismes de coordination et de réflexion commune au sein et entre les différents acteurs de la coopération belge au développement et les organisations locales dans les contextes fragiles. Dans ce contexte, il est nécessaire de garantir l'indépendance des acteurs de la société civile et d'harmoniser l'approche sur les normes et les accords internationaux.
2. **Garantir la cohérence des politiques** et faire en sorte que **l'égalité des genres soit une ligne directrice** pour tous les terrains politiques en relation avec la politique étrangère et associés à cette dernière. Chaque forme de coordination et d'harmonisation doit contribuer à la cohérence des politiques en faveur du développement, de sorte que les objectifs de la coopération au développement ne soient à tout le moins pas mis en péril et, mieux encore, qu'ils soient renforcés.
3. **Veiller à appliquer une administration inclusive et garantir une représentation des femmes et des filles dans toute leur diversité dans le processus décisionnel en matière de paix, de sécurité et de prévention, de gestion et de solutions aux conflits**. Pour ce faire, il convient, d'une part, d'améliorer la participation des organisations de défense des droits des femmes, des organisations de filles et des organisations qui s'engagent en faveur de l'égalité des genres dans la société locale (dans le cadre du p minuscule) et, d'autre part, de soutenir et de stimuler des initiatives axées sur le renforcement de la participation des femmes et des filles dans le processus décisionnel au niveau des solutions politiques et de la construction interétatique

---

<sup>22</sup> Cf. notamment OCDE (2013), Genre et renforcement de l'État dans les pays en situation de conflit ou de fragilité, OCDE ; Document d'information Oxfam : <https://policy-practice.oxfam.org/fr/resources/transformer-les-systemes-qui-engendrent-fragilite-et-crises-humanitaires-la-programmation-dans-le-cadre-du-nexus/>

<sup>23</sup> 12 JANVIER 2007 (belgium.be) - Loi du 12 janvier 2007 visant au contrôle de l'application des résolutions de la conférence mondiale sur les femmes réunie à Pékin en septembre 1995 et intégrant la dimension du genre dans l'ensemble des politiques fédérales.

de la paix (le P majuscule).<sup>24</sup> En mettant l'accent sur cette dernière, vu que les femmes et les intérêts des filles sont toujours en grande partie exclus de la plupart des pourparlers de paix les plus formels.

4. Stimuler et prévoir des moyens suffisants (y compris le capital humain et le financement) pour **l'application des résolutions relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité dans d'autres pays, mais aussi dans notre propre pays.**
5. **Reconnaître l'importance d'une approche territoriale.** Les relations avec les gouvernements doivent s'appuyer sur la connaissance locale et l'analyse contextuelle des crises de longue durée. « Do no harm » et les droits humains doivent être les principes directeurs et faire en sorte que la collaboration avec des États ne contribue pas à un accroissement des discriminations et inégalités déjà existantes et qui ont une incidence négative sur les femmes et les filles ou les autres personnes marginalisées ou créent de nouveaux risques ou de nouvelles vulnérabilités, notamment des conflits.
6. **Garantir une protection et un accès inclusif aux secteurs de base** essentiels à l'égalité des genres, à l'autonomisation et à la réalisation des droits des femmes et des filles et des personnes marginalisées, par exemple l'enseignement, l'agriculture locale et les soins de santé, notamment les SDSR et le bien-être psychosocial, un emploi décent et une protection sociale, et continuer à les soutenir.
7. **Mener une action préventive en intégrant la flexibilité dans les programmes, les budgets et les systèmes de management en fonction de la garantie des besoins et des demandes des communautés locales.** Pour ce faire, il convient d'adopter des **plans axés sur l'avenir et adaptatifs** qui pourront rapidement être réorientés en fonction d'une évolution du contexte. Et en mettant en œuvre des **mécanismes de financement transparents et flexibles** grâce auxquels par exemple, des enveloppes peuvent être transférées vers d'autres finalités, partenariats ou périodes. Garantir que la programmation soit orientée par la résilience et les besoins de développement plutôt que par des modalités d'exécution.<sup>25</sup>
8. **Soutenir des efforts de paix locaux et orientés sur la communauté et travailler « bottom-up » avec des partenaires locaux, en ce compris les communautés, les organisations de défense des droits des femmes et les organisations qui s'engagent en faveur de l'égalité des genres.** L'implication et le leadership des femmes et des filles dans la construction de la paix, tant au niveau communautaire que national, favorisent une paix durable. La perception croissante selon laquelle la sécurité ne se limite pas à l'absence de violence, mais s'étend aussi au bien-être des individus et des communautés, fait des femmes et des filles des actrices centrales et des parties prenantes du processus de paix.
9. Investir – également sur le plan financier - dans une **approche double** par laquelle tant la **prévention des conflits et la réalisation de sociétés résistantes aux crises**, que la **réaction aux situations de crise** occupent une place centrale. Dans ce contexte, prévoir une enveloppe pour les dépenses imprévues liées à des projets dans des contextes fragiles ou dans une situation de crise aiguë. Et garantir le préfinancement permettant de réaliser préalablement les diverses analyses, vu que ces dernières demandent du temps, mais aussi des moyens humains et financiers.
10. Enfin : donner la priorité à une **approche transformative du genre dans les investissements futurs dans la sécurité climatique et la construction de la paix.**

---

<sup>24</sup> Dans ce texte, nous faisons référence au P majuscule et au p minuscule, vu l'usage courant dans le contexte des discussions concernant le triple nexus, tant au niveau national qu'international. Certaines organisations de la société civile estiment toutefois qu'il s'agit d'une présentation incorrecte de l'importance des éléments qui relèvent du « p minuscule ».

<sup>25</sup> Voir également la recommandation OCDE-CAD peer review de la Belgique : [Executive summary | OECD Development Co-operation Peer Reviews: Belgium 2020 | OECD iLibrary \(oecd-ilibrary.org\)](#)

### 3.2. Recommandations visant l'intégration du genre dans l'approche du triple-nexus

1. **Reconnaître l'expertise des organisations de défense des droits des femmes, des organisations de filles et des organisations qui s'engagent en faveur de l'égalité des genres**, ici et dans les pays partenaires, et plus particulièrement dans les nouvelles coopérations dans les zones de conflit et dans les « crises oubliées ». Consentir des efforts supplémentaires pour impliquer structurellement les positions de ces organisations dans toutes les discussions sur la **conception, l'exécution et l'évaluation** de projets et de programmes en matière de triple nexus. Veiller à ce que leur voix soit également entendue dans les forums internationaux sur le sujet. Et créer la base institutionnelle adéquate pour ce type de collaboration.
2. Mener une **réflexion stratégique** et formuler des objectifs concrets en matière de **financement des mouvements de femmes et des organisations qui s'engagent en faveur de l'égalité des genres et des droits des femmes et des filles, de la santé et des droits sexuels et reproductifs et de la promotion de la coresponsabilité des hommes et des garçons**, également dans les dépenses belges au profit de l'aide humanitaire, et la prévention et la lutte contre la violence fondée sur le genre. Veiller à favoriser la cohésion sociale entre ces organisations et à lutter contre la rivalité liée au financement dans le cadre de cette réflexion.
3. Investir dans **l'échange de données** scindées en fonction du genre, de l'âge et du handicap **et dans des analyses contextuelles permanentes**. Il convient pour ce faire de s'appuyer sur une utilisation plus responsable de la technologie et **d'indicateurs de genre mesurables**.<sup>26</sup> **Associer ces indicateurs à l'utilisation des** marqueurs de genre (G) de l'OECD-CAD et définir les objectifs de l'approche du triple nexus pour que 85 % de l'ensemble de l'aide soit axée sur l'égalité des genres (transversal, G1) et 20 % doit avoir l'égalité des genres pour objectif principal (spécifique, G2).
4. **Intégrer la dimension de genre dans l'ensemble des lignes politiques, mesures, préparations budgétaires et actions des pouvoirs publics en matière d'aide humanitaire, de coopération au développement et de paix**. Dans le cadre des procédures d'attribution des marchés publics et de l'attribution des subsides en matière de coopération au développement, veiller à l'intégration de la dimension de genre, dans le respect de la loi relative au gender mainstreaming du 12 janvier 2007.
5. Réaliser des **actions transformatives de genre avant, pendant et après des crises** en luttant contre les **inégalités structurelles et les normes et pratiques sociales liées au genre, mais aussi contre les violations des droits** (y compris celles qui contribuent à la violence liée au genre). Reconnaître en cela le fait que les normes sociales et les rôles de genre patriarcaux peuvent être des obstacles à la participation des femmes aux processus de paix. Il convient dès lors d'en tenir compte lors de l'analyse de la situation - y compris l'analyse des relations de pouvoir - et de l'élaboration d'un plan de réponse adéquat et qui respecte les normes et les rôles sociaux.
6. **Exécuter le 4<sup>e</sup> plan d'action national « Femmes, Paix et Sécurité » (2022-2026)**, dont l'exécution s'applique autant en Belgique que dans la politique de la Belgique à l'égard des pays partenaires de la coopération belge au développement, des pays avec lesquels la Belgique entretient des relations bilatérales, les organisations internationales dont la Belgique est membre, les pays où les forces armées belges sont actives et à l'égard des pays tiers.
7. Exécuter la totalité de la **recommandation de l'OIT sur « l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience » (R.205)**, y compris les directives relatives à la reconnaissance de l'égalité des genres et la nécessité d'intégrer une perspective de genre dans toutes les activités en matière de conception, de mise

---

<sup>26</sup> « An analysis that assesses how gender inequality is influencing a context (i.e. fragility, and the crisis or conflict economy) will help to improve coherence across the nexus between humanitarian, development and peace." OECD (2021) 'Gender equality across the Humanitarian-Development-Peace Nexus' P.6 [pdf \(oecd.org\)](https://www.oecd.org/)

en œuvre, de suivi et d'évaluation de la prévention des crises et des réponses à ces dernières dans la **reconstruction et l'emploi**. Il est en cela essentiel de maintenir une politique qui prévient et sanctionne toutes les formes de **violence fondée sur le genre**, en ce compris le viol, l'exploitation sexuelle et l'intimidation, et qui protège et soutient les victimes conformément à **la résolution C.190 et à la recommandation 206 de l'OIT**.

8. La défense de l'égalité des genres se traduit par une **connaissance suffisante du concept, des moyens et interventions humains et financiers adéquats** pour prévenir et résoudre les problèmes d'inégalité des genres, y compris au niveau de la représentation internationale de la Belgique. Cela nécessite **également une formation et un accompagnement en la matière pour toutes les parties prenantes de la coopération au développement, les acteurs du secteur humanitaire et les représentants pour la paix**. Prévoir en outre des moyens suffisants pour toutes les activités nécessaires pour réaliser un suivi de la résolution 1325, ainsi que les autres obligations internationales, notamment celles à l'égard de l'OIT.

Pour le Conseil consultatif Genre et Développement,

Roméo Matsas  
Président du Conseil consultatif Genre  
et Développement



Katinka In't Zandt  
Vice-présidente du Conseil consultatif Genre  
et Développement



Note du CCGD, avec des contributions de : 11.11.11, CNCD-11.11.11, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, Oxfam Belgique, Maria Martin de Almagro Iniesta du Programme Policy-Support Fragilité et Résilience de la DGD, ACLVB, Caritas International Belgique, Vrouwenraad, Enabel, Plan International Belgique, alefa diaspora, Auto-développement Afrique, Acodev et Le Monde selon les femmes.